

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept juin à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Daniel SENIE.

Absents : Jean-Luc MATHE, Guillaume VIDAL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 12.06.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 09

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 09

Délibération n° 08 N° 17062026_08

Objet : Convention relative à l'intervention du Centre de conservation et de restauration du Patrimoine (CCRP) dans le cadre du plan-objet 66.

La commune a fait l'objet en 2023, d'une opération d'inventaire et d'examen-diagnostic des œuvres conservées dans l'église paroissiale SAINT PAUL, portée par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (C.C.RP) du département. Ce programme du Plan-Objet va se poursuivre en 2026 par l'intervention de restaurateurs spécialisés, qui vont réaliser in-situ, des traitements de conservation sur le mobilier de l'église.

Le Plan-Objet est financé par le Département des Pyrénées Orientales avec l'aide financière de la Région Occitanie et de la DRAC Occitanie, il convient de contractualiser cette action par une convention.

Mr le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents ou représentés,

- **Approuve** la convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de restauration du Patrimoine dans le cadre du Plan-Objet 66,
- **Autorise** Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Bruno VALIENTE



CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CCRP DANS LE CADRE DU PLAN-OBJET 66

COMMUNE DE CALCE Église paroissiale Saint-Paul

CONSIDERANT la réalisation par le Département des Pyrénées-Orientales d'un Plan-Objet et sa mise en œuvre prévoyant la gratuité des opérations d'inventaire/examen-diagnostic et des interventions de conservation in situ, réalisées par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Calce de s'inscrire dans ce Plan et la délibération de son Conseil Municipal en date du 17/06/26 prise à cet effet.

ENTRE :

⊗ **LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**, représenté par sa Présidente, ci-après désignée par : le département des Pyrénées-Orientales, d'une part

et

⊗ **LA COMMUNE DE CALCE** représentée par son Maire, ci-après désigné par : la Commune, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 4

La Commune de Calce s'engage à participer ponctuellement à cette action si les circonstances l'exigent : accueil des prestataires libéraux mandatés par le CCRP qui réaliseront les travaux, ménage dans les édifices, assainissement ou tri d'espaces servant de débarras dans l'église, réalisation de tout traitement insecticide complémentaire sur le mobilier usuel (chaises, planchers, tribune...) qui serait nécessaire en complément de ceux déjà réalisés par les professionnels sur les œuvres d'art. Le CCRP se tient à la disposition de la commune afin de la conseiller sur les produits et le mode opératoire.

Article 5

La Commune de Calce s'engage à faire mention de l'intervention du Département des Pyrénées-Orientales, de la DRAC et de la Région sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias.

Article 6

Délais : les opérations seront réalisées au second semestre de l'année 2026.

Fait à Perpignan, le



Maire de la commune
de Calce

Bruno VALIENTE

La Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales



Hermeline MALHERBE